

## LE RÉSEAU EUROPÉEN DES DÉFENSEURS DES ENFANTS

Le Défenseur des enfants français est membre à part entière du réseau européen des Défenseurs des enfants depuis 2000. Dominique Versini a présidé le réseau européen des Défenseurs des enfants (ENOC : European Network of Ombudspersons for Children) de septembre 2009 à octobre 2010<sup>1</sup> dans le cadre d'un mandat annuel.

La nouvelle présidente est Patricia Lewsley, Commissaire pour les droits des enfants et des jeunes d'Irlande du Nord. Dominique Versini restant vice-présidente jusqu'en septembre 2011.

### Le statut d'ENOC

Fondé en 1997, le réseau européen des Défenseurs des enfants est constitué d'institutions publiques indépendantes de différents pays d'Europe ayant un mandat national ou régional de défense et de promotion des droits de l'enfant. Ce réseau est reconnu par le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies basé à Genève chargé du suivi de la Convention internationale des droits de l'enfant. ENOC travaille en étroite collaboration permanente avec le Conseil de l'Europe, la Commission européenne, les Nations Unies et l'UNICEF.

Installé à Strasbourg, dans des locaux mis à disposition par le Conseil de l'Europe, le secrétariat d'ENOC garantit une importante visibilité de l'ensemble du réseau ainsi que de ces activités.

### Les membres

Le réseau compte actuellement **37 membres dans 29 Etats membres du Conseil de l'Europe**, 19 de ces Etats faisant partie de l'Union européenne.

Seules peuvent être membres à part entière d'ENOC les institutions indépendantes créées par la loi chargées de promouvoir et défendre les droits de l'enfant et qui sont dirigées ou incluent une personne identifiable chargée exclusivement de cette fonction. Ceux qui ne peuvent donner des garanties d'indépendance suffisantes sont reconnus en tant que membres associés, ce qui est le cas de 11 des 37 membres. Ils peuvent participer aux travaux d'ENOC mais pas à ses prises de position.

### Les grands objectifs

Le réseau européen des Défenseurs des enfants a **quatre grands objectifs** :

---

<sup>1</sup> Après en avoir assuré la vice-présidence de septembre 2008 à septembre 2009.



- Encourager la mise en œuvre effective de la Convention internationale des droits de l'enfant.
- Favoriser les échanges d'informations et de pratiques afin de renforcer les savoir-faire et capacités des Défenseurs des enfants.
- Promouvoir la mise en place d'institutions indépendantes de défense des droits des enfants.
- Influencer sur les orientations des grandes organisations européennes et internationales telles que l'Union européenne, le Conseil de l'Europe et les Nations unies.

*Il est important aux yeux du réseau d'impliquer les enfants dans les divers objectifs exposés.*

Forum d'échanges, lieu ressource pour le soutien professionnel et la mutualisation du savoir faire de ses membres, ENOC apporte une valeur ajoutée européenne, et peut être considéré comme **un acteur clé dans le développement, la promotion et la mise en œuvre des politiques** qui font progresser les droits fondamentaux des enfants.

ENOC ne cesse de développer sa position en tant qu'interlocuteur collectif pour la promotion et la défense des droits des enfants en Europe.

Depuis l'adoption, le 4 juillet 2006, par la Commission européenne de la communication « Vers une stratégie sur les droits de l'enfant de l'Union Européenne », **ENOC participe régulièrement aux travaux de la Commission et prend part au Forum européen sur les droits de l'enfant.** Il est membre du Groupe de travail qui prépare les thèmes du Forum. Par ailleurs, le réseau travaille en étroite collaboration sur des sujets d'intérêt commun avec l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Au sein du Conseil de l'Europe, ENOC travaille en étroite collaboration avec le Commissaire aux droits de l'homme, Thomas Hammarberg, et avec le département « Construire une Europe pour et avec les enfants ».

Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, ENOC a été sélectionné par la Commission Européenne au titre du programme « Droits fondamentaux et citoyenneté » qui lui permet de bénéficier d'une subvention de fonctionnement.

### **La présidence française du réseau européen des Défenseurs des enfants**

Dominique Versini présidente d'ENOC a axé son mandat de Défenseur des enfants sur 4 grands objectifs :

- La création d'un réseau européen de jeunes conseillers des Défenseurs des enfants, âgés de 12 à 18 ans, (ENYA : ENOC Network of Young Advisors).
- La préparation de recommandations avec les jeunes de 17 pays d'Europe et l'ensemble des Défenseurs européens sur 4 droits de l'enfant : le droit à ne pas subir de violences, le droit au meilleur état de santé possible, le droit à l'éducation, le droit à la protection de la vie privée dans l'usage des nouvelles technologies.
- Une évaluation approfondie du rôle spécifique des Défenseurs des enfants
- Une contribution active aux travaux de la Commission européenne et du Conseil de l'Europe sur le renforcement des droits de l'enfant en Europe.



### **ENYA : le réseau des jeunes conseillers des Défenseurs des enfants**

Dominique Versini a fait de l'**expression et la participation des jeunes** une priorité de sa présidence et a dessiné les contours d'une collaboration plus étroite, à dimension européenne, entre les Défenseurs des enfants et les jeunes eux-mêmes.

Dominique Versini a ainsi mis en place depuis le mois d'avril 2010 un nouveau **réseau européen de jeunes conseillers des Défenseurs des enfants : ENYA**.

L'objectif spécifique d'ENYA est **d'assurer une participation significative et efficace des jeunes, en leur donnant la parole sur des thèmes sélectionnés et en leur permettant d'être entendus à un niveau européen et de participer à l'élaboration de recommandations d'ENOC**. 17 pays<sup>2</sup> participent à ce projet et un forum électronique est à leur disposition sur lequel les jeunes dialoguent entre eux, partagent et comparent leurs expériences avec des jeunes d'autres pays.

Le 8 octobre 2010, à Strasbourg au Conseil de l'Europe, 17 délégations de jeunes ont pu présenter leurs constats et propositions aux Défenseurs des enfants, en présence du Commissaire du Conseil de l'Europe, aux Droits de l'Homme, Thomas Hannarberg.

C'était la première fois qu'une telle consultation indépendante était entreprise à ce niveau européen.

---

<sup>2</sup> Belgique, Chypre, Croatie, Espagne représenté par les communautés autonomes de Catalogne et Madrid, France, Grèce, Irlande du Nord, République d'Irlande, Lituanie, Malte, Moldavie, Norvège, Serbie, République serbe de Bosnie Herzégovine, Slovaquie, Azerbaïdjan.